



Formulaire de demande de branchement

Service eau-assainissement
Tel : 03.81.97.84.66
eau-assainissement@cc2vv.fr
www.cc2vv.fr

Correspondance courrier :

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes
Service Eau-Assainissement
23 Avenue Gaston Renaud
25340 PAYS-DE-CLERVAL

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable ou d'assainissement. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter le dossier de demande de branchement, puis nous le retourner.

Après réception de votre demande, nous vous transmettons :

- Un devis détaillé et définitif réalisé par une entreprise missionnée par nos service, réalisé à la suite de notre visite technique.

Votre branchement sera réalisé après :

- L'acceptation de votre devis ;
- L'obtention des différentes autorisations administratives.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nature des travaux demandés	
Branchement neuf d'eau potable	
Déplacement de compteur	
Branchement neuf d'eaux usées	
Déplacement de regard d'eaux usées	

Référence client :

Rendez-vous : ☐ oui ☐ non

Si oui, le

Partie réservée au service des eaux

Entreh.... eth....

Renseignements administratifs

❖ Adresse du demandeur :

Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom / Raison sociale :

Prénom :

N° de Rue / Rue :

Code postal : Commune :

Tel. Domicile : Tel. Travail :

Tel. Mobile : Fax :

POUR VOUS INFORMER PLUS RAPIDEMENT DU SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE BRANCHEMENT, MERCI DE NOUS COMMUNIQUER VOTRE ADRESSE E-MAIL :

❖ Vous êtes : Propriétaire ☐ Lotisseur/aménageur ☐

Collectivité ☐ Locataire (*) ☐ ➔ N° parcelle/lot :

(*) fournir un justificatif et accord du propriétaire

Si vous êtes propriétaire, est-ce votre Résidence Principale ☐ ou Résidence Secondaire ☐

❖ Adresse précise du branchement à réaliser :

Rue / Lieudit :

Commune :

❖ Adresse à laquelle envoyer la facture :

Nom : Prénom : N°

de rue / Rue :

Code postal : Commune :

Nota : dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, veuillez préciser le nom de la société responsable des travaux en qualité de maçon, d'architecte ou de maître d'œuvre :

Qualité : Nom :

Adresse :

..... N° tel :

Renseignements techniques

❖ Nature du / des branchement(s) à réaliser :

Il est très important de nous préciser si les raccordements concernent :

- Le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement ;
- Le réseau d'eau potable ;
- Le réseau d'assainissement ;

Et de nous indiquer pour chaque raccordement le nombre de branchements souhaité.

- ☐ Eau potable : nombre de branchements :
- ☐ Assainissement : Nombre de branchements :

Un technicien conviendra d'un rendez-vous avec l'utilisateur pour réaliser une visite d'état des lieux. Un devis vous sera envoyé.

Éléments concernant les branchements Eau Potable et Assainissement

❖ Votre projet concerne :

- ☐ Une maison particulière
- ☐ Un immeuble :

Nombre d'appartements :

Nombre d'équipement sanitaire / appartement :
- ☐ Un établissement artisanal ou industriel :

De type :

Débit souhaité :
- ☐ Une exploitation agricole :

Superficie de l'exploitation :

De type :

Débit souhaité :

Branchement en eau potable

❖ Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous posséderez :

- ☐ Une piscine
- ☐ un arrosage automatique d'un débit de :

Autres précisions complémentaires :

❖ La construction est-elle en limite de domaine public ? :

- ☐ Oui
- ☐ non (indiquer la distance par rapport à la voie publique)

❖ Y-a-t-il un puits sur votre terrain :

- ☐ Oui
- ☐ non

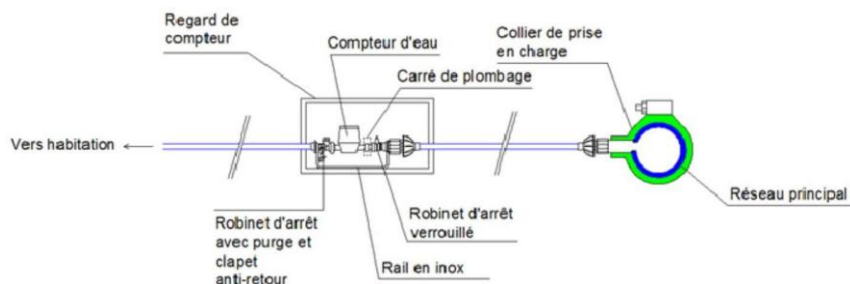
NOTA : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- ☐ le regard de comptage est à votre charge
- ☐ le regard de comptage est à la charge du lotisseur

- ❖ **Si votre demande concerne uniquement la pose d'un compteur d'eau, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :**

- Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété doit être existant. (Sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service) ;
- Le regard, où doit se trouver le compteur doit être en place.

Schéma d'un système de comptage :



- Pose systématique d'un clapet anti-retour d'eau et d'un plombage.
- Le regard est installé en limite extérieure de propriété, de manière à être facilement accessible pour le relevé du compteur d'eau

❖ **Conseils pour entretenir et protéger votre système**

- Afin de permettre un accès facile à votre système de comptage, à la fois pour les réparations et pour son remplacement ultérieur, éviter de couvrir le regard : ne pas poser de dalles, de pots de fleurs ni de végétaux à proximité ;
- Protégez la canalisation contre le gel : faites installer un robinet d'arrêt sur les installations extérieures et purgez-les en hiver afin d'éviter que l'eau stagnante ne gèle. Pour les canalisations situées dans des locaux non chauffés (garage, cave, etc.), ne les recouvrez pas de chiffons, de paille ou de plastique, car ces matériaux retiennent l'humidité et peuvent aggraver les effets du gel.

❖ **Recommandations pour la conception de votre réseau privatif**

- Si vous disposez d'un puits ou d'un système de réutilisation d'eau de pluie, il est interdit de le relier aux installations raccordées au réseau public ;
- Il est également interdit d'utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau privé relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Branchement d'assainissement

- ❖ **Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :**

☐ Un sous-sol Autres précisions complémentaires :

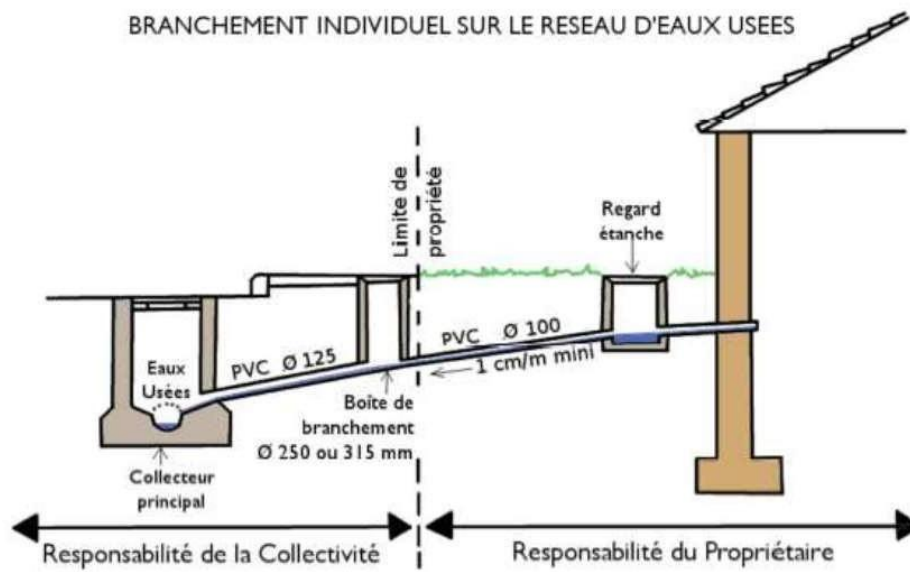
- ❖ **D'autre part, veuillez nous indiquer la profondeur de sortie de votre branchement d'eaux usées par rapport au terrain naturel (sol fini) en limite de votre propriété. Ces renseignements vous seront fournis par l'entreprise qui réalisera vos travaux en domaine privé.**

Profondeur :

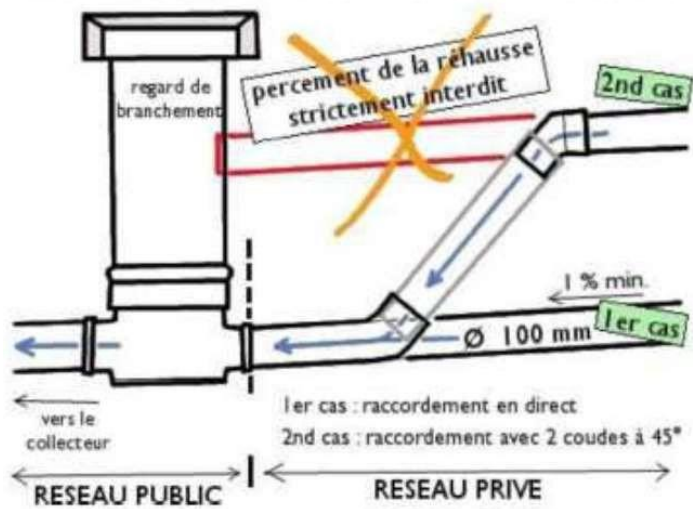
NOTA : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

☐ La boîte à passage direct est à votre charge ☐ la boîte à passage direct est à la charge du lotisseur

Schéma d'un système d'assainissement :



RACCORDEMENT SUR LE REGARD DE BRANCHEMENT



Pièces à joindre au dossier

Afin de nous permettre de faire établir le devis et de permettre à l'entreprise de demander l'autorisation de voirie délivrée par la commune, la D.D.T ou le Conseil Département, nous vous remercions de joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de l'arrêté du permis de construire ou de l'attestation de dépôt de permis de construire ;
- Le plan de situation dans la commune ;
- Le plan cadastral en indiquant l'emplacement souhaité du compteur et/ou du tabouret de branchement d'assainissement (le choix définitif de l'emplacement est réservé à nos services) ;

Date :

Signature :

Informations complémentaires :

- En cas de nouveau branchement d'assainissement, il vous sera demandé de recontacter nos services une fois votre raccordement réalisé. Un technicien se déplacera pour constater votre raccordement et vous transmettra un certificat de bon raccordement ;
- Pour toute création de branchement, merci de remplir et nous renvoyer le formulaire contrat d'abonnement (voir site internet/onglet « vivre ici » /eau potable/contrat d'abonnement)
- Pour rappel, conformément à l'article 2.2 de notre règlement d'assainissement la participation financière pour l'assainissement collectif vous sera refacturée post travaux de raccordement.